



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS
N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984

1971

Cinquante-deux années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine
77240 CESSON

2023

M. Dominique BISSONNIER, Président, 3 rue Raymond Eglin 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
M. Raymond BEVEN, Vice-Président, Trésorier, 14 rue de la Fontaine 77240 CESSON Tél. : 0673828042
M. LECLERC Christophe secrétaire, 41 mail de la fontaine ronde 77176 SAVIGNY LE TEMPLE
Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com Mail : adesenartetenvirons@gmail.com

Rapport Moral 2023

Gardons l'œil ouvert

Lorsque nous nous déplaçons en France, nous avons l'impression désagréable, que le béton envahit le paysage. Un peu partout surgissent de nouveaux centres commerciaux, des zones industrielles remplies d'entrepôts géants, ou des lotissements. Et tout cela au détriment des zones naturelles ou agricoles que nous connaissions auparavant.

En fait, ce n'est pas qu'une sensation, c'est bien une réalité : le béton grignote les paysages, entraînant une perte de la biodiversité, et ajoutant des sources de pollution.

Selon une analyse du Centre d'Études et d'expertise sur les risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), la consommation d'espaces naturels et agricoles dans notre pays, a augmenté en 2021 par rapport à 2020, après plusieurs années de baisse. 21 079 ha ont été artificialisés en 2021, soit deux fois la superficie de Paris, contre 19 808 ha en 2020 (année de COVID).

Selon France Nature Environnement, si rien n'est fait, c'est 280 000 ha d'espaces naturels, soit une superficie supérieure au Luxembourg, qui seront artificialisés d'ici 2030.

Bien sûr, tous les territoires ne sont pas affectés au même niveau : c'est autour des moyennes et grandes agglomérations, et près des littoraux que l'artificialisation a le plus augmenté !

Quant à notre propre territoire, nous avons rencontré les techniciens de l'agglomération, ainsi que l'EPA. Et il semblerait que nous ayons un espoir. Le projet de SCOT, qui est en cours de révision, et devrait être adopté au premier trimestre 2024, prévoit que sur les 1300 ha encore propriété de l'Etat, et administré par l'EPA, seuls 450 seront urbanisables, les autres territoires resteront en espaces naturels ou agricoles.

Un véritable espoir, et qui, je n'en doute pas, est aussi le résultat de dizaines d'années de luttes et de concertations, de la part des associations environnementales du territoire, dont, l'ADE.

Bien sûr, il faudra continuer à surveiller ce qui est projeté, en particulier sur les espaces urbanisables restant, mais pas seulement, car il faudra être vigilants sur ce qui sera exploité sur les surfaces préservées.

Restons prudents, et gardons l'œil ouvert !

Pour que le progrès n'oublie pas l'humain, pour que le progrès n'oublie pas la vie